

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION



Tous ensemble pour se faire entendre

Pour nos syndicats indépendants, le paritarisme est un outil de défense des personnels et de la profession. Nous présentons à vos suffrages des collègues forts d'une expérience d'élus majoritaires dans toutes les commissions paritaires nationales et académiques.

Parce que nos syndicats ont une conception exigeante de nos métiers, ils s'engagent contre la loi Fillon et les décrets de Robien, pour le développement du service public d'éducation laïque et gratuit.

Rendre le métier attractif

- ▶ Pré-recruter et recruter à la hauteur des besoins, en finir avec la précarité.
- ▶ Améliorer la formation initiale incluant maîtrise et master ; mieux articuler enseignements universitaires, terrain et recherche dans les IUFM.
- ▶ Revaloriser carrières et traitements pour tous.
- ▶ Favoriser les aspirations individuelles et la mobilité voulue (seconde carrière, congé mobilité...).
- ▶ Rétablir un mouvement national permettant une meilleure mobilité géographique, de poste à poste sur l'ensemble du territoire, et hors de France.

Améliorer nos conditions de travail

- ▶ Réduire la charge et le temps de travail, intégrer concertation et décharges diverses dans le service, avec un effort spécifique pour les personnels en REP.
- ▶ Des missions clarifiées imbriquant mieux transmission des savoirs et éducation des jeunes.
- ▶ Un droit accru à la formation continue sur le temps de travail, favorisant la mise à jour des connaissances, l'échange, les évolutions de carrière et la mobilité professionnelle.
- ▶ Une entrée dans le métier progressive avec une offre de formation adaptée et concertée.
- ▶ Un aménagement des fins de carrière en rupture avec les lois Fillon sur les retraites et pensions.

Faire respecter nos métiers

- ▶ Des professionnels respectés, libres de leurs choix pédagogiques, aux avis et à l'expérience reconnus.
- ▶ Lutter contre toutes les formes de passe-droits et d'évaluation au mérite.

- ▶ Refuser les remplacements De Robien et la mise sous tutelle avec les conseils pédagogiques.
- ▶ Exiger le respect du statut et des droits des TZR, rétablir leurs bonifications.

Former tous les jeunes

- ▶ Avec des savoirs et des compétences disciplinaires et interdisciplinaires bien structurés, à l'opposé du socle commun Fillon / De Robien.
- ▶ Avec des conditions d'enseignement améliorées (baisse des effectifs, petits groupes, équipements).
- ▶ En luttant contre l'échec et les inégalités scolaires.
- ▶ Par des voies diversifiées, sans reconstitution de filières, et des diplômes nationaux, contre le contrôle continu.

Agir pour une société plus juste

- ▶ Une éducation qui doit rester nationale et laïque engagée dans la réduction de toutes les formes d'inégalité. Instaurer une véritable gratuité scolaire.
- ▶ Un syndicalisme indépendant soucieux de construire l'unité et d'affirmer les solidarités entre secteur public et secteur privé, et entre générations.
- ▶ Une lutte contre toutes les formes de discrimination (sexisme, racisme, homophobie...) et de ségrégation des populations. Pour une répartition plus juste des richesses et un développement respectueux des hommes et de l'environnement.
- ▶ Un syndicalisme engagé contre la mondialisation libérale et la marchandisation des services publics et contre toutes ses déclinaisons nationales et européennes (Réforme de l'Etat, décentralisation, constitution européenne).

En votant pour nos candidats, vous renforcez le poids d'un syndicalisme revendicatif, d'action et de propositions qui compte dans les débats publics, qui pèse sur les décisions ; vous renforcerez la première fédération de la Fonction publique de l'Etat, de l'éducation, de la recherche et de la culture, la FSU.



AVEC LA F.S.U.

la force d'une fédération unitaire

A sa création, en 1993, vous avez fait de la F.S.U. la première fédération de l'Education Nationale.

Vous l'avez renforcée à chaque scrutin pour en faire la première fédération de la Fonction Publique d'Etat. Aujourd'hui, au-delà de l'ensemble des personnels de l'Education, de la Recherche et de la Culture, elle s'élargit à d'autres secteurs. Elle est partie prenante du mouvement social et de lutte contre la mondialisation libérale avec les autres salariés, les précaires, les chômeurs, les jeunes, les exclus.

Elle a besoin d'être confortée et renforcée en vue des batailles qu'il faut poursuivre contre la déconcentration et la décentralisation, pour l'emploi, les salaires et la défense des pensions et des retraites.

Mardi 6 décembre, votez et faites voter pour les listes des syndicats nationaux de la F.S.U.

LE MARDI 6 DECEMBRE QUI ELIREZ - VOUS ?

Ces élections permettront de désigner les «élus du personnel» qui, durant 3 ans, siègeront dans les commissions administratives paritaires académiques.

Tout au long de l'année, ils seront réunis pour suivre les opérations de gestion (notation, promotions, congés) et disciplinaires. Depuis la déconcentration du mouvement, que nous continuons de combattre, ils siègent et interviennent de février à août pour garantir les intérêts de tous les personnels.

Le SNES et le SNESup défendent ainsi, face aux représentants de l'administration, des milliers de dossiers transmis par les collègues, puis les informent des résultats.

Il ne s'agit pas de cogérer : **notre rôle est de faire respecter les règles et de peser pour que l'administration ne fasse pas prévaloir ses seuls intérêts. Les commissaires paritaires ont donc un minutieux travail de vérification puis d'intervention fondé sur les éléments fournis par les collègues.**

Ce travail est effectué avec rigueur, car il en va aussi de l'intérêt du service public, qui perdrait beaucoup à laisser rogner les acquis des personnels. En défendant des cas individuels, nous faisons respecter l'ensemble de la profession et garantissons la liberté pédagogique qui est un des fondements de notre métier.

Le résultat des élections professionnelles déterminera aussi la composition des CTPD et du CTPA où sont débattues les questions de carte scolaire, de création ou de suppression de postes, de formation continue, ... Aux élections de 2002, nous avons obtenu, grâce à vos votes, 32 des 50 sièges dans l'académie. Au moment où la loi Fillon menace l'école publique et ses personnels, voter pour les syndicats de la FSU, c'est faire vivre **un véritable paritarisme et défendre notre conception de l'éducation.**

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Une gestion plus juste et plus humaine

- Retour à un mouvement national amélioré, respect du droit et de la liberté de chacun de postuler pour l'établissement de son choix.
- Pas de mutation ni de réintégration " en aveugle " et rétablissement du paramètre logement.
- Refus du classement des postes en postes spécifiques.
- Aucune affectation imposée sur plusieurs établissements ou sur bassin.
- Respect du volontariat pour le remplacement.
- Une véritable prise en compte du handicap et des situations familiales ou sociales difficiles.

Un métier à valoriser et à revaloriser

- Actualisation de la circulaire de 1982 afin de faire respecter les missions des CPE et leur statut, de réaffirmer leur appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives. Refus absolu d'une dérive vers l'équipe de direction ou de pilotage.
- Application effective de la réduction du temps de travail (35h toutes activités confondues) par la création des postes nécessaires : un CPE pour 250 élèves, plus un seul établissement sans CPE.
- Nécessité d'un recrutement afin d'offrir un réel encadrement à tous les jeunes.
- Une perspective de carrière par la création d'une agrégation d'éducation et d'un corps d'inspection spécifique.
- Des décharges de service dans les zones difficiles.

Une carrière à améliorer

- Accélération et amélioration de l'avancement.
- Alignement de l'indemnité forfaitaire d'éducation sur l'ISOE.
- Accélération des premiers échelons et raccourcissement dans les échelons terminaux.
- Respect des engagements et élargissement des contingents de hors classe et transformation de celle ci en fin de carrière pour tous : retour au barème national, objectif et transparent.
- Une première année de titulaire à demi service.
- Une formation initiale incluant la maîtrise et une formation continue sur le temps de travail qui doit répondre aux attentes des personnels.

